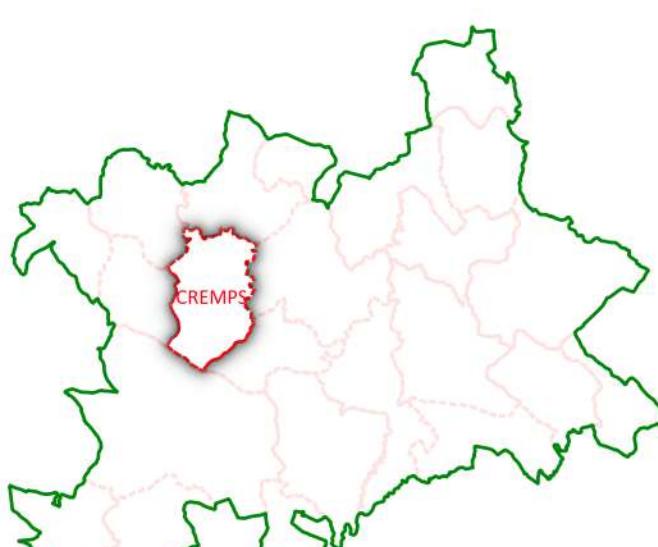


PIECE 3.1 : REGLEMENT GRAPHIQUE

COMMUNE DE CREMPS

ECHELLE 1/5000e



Prescription
20 septembre 2017
Débat sur le PADD
22 avril 2021
Arrêt
25 septembre 2023
Enquête publique
du 25 mars au 30 avril 2024
Approbation
27 novembre 2024

CAIRN relief ruralconcept ES SIG

Zones
• Limites des zones
Uz : zone urbaine correspondant aux centres-bourgs, centres anciens des villages et hameaux anciens denses
Ub : zone urbaine correspondant aux faubourgs des villes, quartiers, et mas de villages, hameaux anciens plutôt lâches
Uc : zone urbaine correspondant à la bastide de Beauverger
Uep : zone urbaine correspondant aux quartiers récents des villes et villages, secteurs résidentiels pavillonnaires
Up : zone urbaine dédiée aux équipements publics
Uz : zone urbaine correspondant aux hameaux anciens à protéger en raison d'une forte valeur patrimoniale
Ux : zone urbaine correspondant aux secteurs à vocation d'activités, de commerces et de services
Alz : zone à urbaniser en continuité des centres-bourgs, des centres anciens des villages et des hameaux anciens denses
Alu : zone à urbaniser en continuité des faubourgs des villes, quartiers et mas de villages et des hameaux anciens plutôt lâches
Alx : zone à urbaniser en continuité des hameaux et villages ou des réseaux
AUX : zone à urbaniser à vocation d'activités, de commerces et de services
AUZ : zone à urbaniser fermée

A : zone agricole
Ap : zone agricole à forte valeur paysagère, patrimoniale ou écologique

Ar : secteur rural et de capacité d'accueil limitée (STCAL) à dominante agricole

N : zone naturelle ou forestière à vocation de loisirs

Nca : carrières

Np : zone naturelle ou forestière à forte valeur paysagère, patrimoniale ou écologique

Nnt : secteur de taille et de capacité d'accueil limitée (STCAL) à dominante naturelle ou forestière

Npv : zone naturelle ou forestière autorisant le photovoltaïque sur sol

Préscriptives

* Bâtiment susceptible de changer de destination en zone A ou N

* Éléments à préserver pour raison écologique

* Patrimoine bâti, paysage ou éléments de paysages à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique, architectural

* Héritage naturel et écologique

- Linéaire commercial protégé

- Linéaire commercial protégé - façade ancien commerce

- Patrimoine bâti à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique, architectural

- Hais à préserver pour raisons écologiques

- Murs à préserver pour raisons écologiques

- Emplacement risque

- Espace boisé classé

- Zone de sensibilité paysagère

- Zones humides à protéger

Risque inondation

• Enveloppe des PPRI - risque d'inondation

• Risque d'inondation connu, hors zonage PPRI

Cadastral

B : Bâtiment

P : Parcellle

S : Subdivision fiscale

L : Limite communale

